

Délibération n°11	Conseil Municipal du 16 décembre 2015
Direction Service Jeunesse	Service Jeunesse
<p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
Objet : Acquisition matériel Structures jeunesse	
Rapporteur : Madame KATHY HANQUEZ	
Synthèse de la délibération :	Acquisition de matériel d'investissement destiné aux activités des structures jeunesse – Demande de subvention CAF

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse réunie le 27 novembre 2015 sur la nécessité de procéder à l'acquisition de matériels indispensables au bon fonctionnement des activités du service jeunesse et pour le développement et la mise en place de nouvelles actions dans les différentes structures,

Considérant :

Que ces différentes acquisitions peuvent faire l'objet d'une participation financière par la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'aide à l'investissement,

Que pour bénéficier de ce financement, il convient d'ores et déjà de communiquer et de valider les actions et besoins des structures, à savoir :

- Service jeunesse : Acquisition d'un progiciel destiné à la gestion des activités (logiciel + formation + paramétrage spécifique)
- Maison de Jeunes : Création d'une canote bois
- Maison des Jeunes : Acquisition de matériel audio-vidéo pour atelier de courts métrages ;

Que le montant total de ces actions s'élève à la somme de 22 570,80 € HT ;

Qu'il est précisé que la Commune dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser ces actions après notification de la CAF

Il est proposé au Conseil municipal :

1°) de valider l'acquisition de matériel pour un montant HT de 22 570,80 €uros ;

2°) de solliciter en ce sens la subvention au taux maximum auprès des Services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

*od'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
od'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-11-16122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015